

2026-113



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 8 juillet 2026 – Délibération n°113

Convocation envoyée,
affichée le : 02/07/2026

Objet : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT – ADJOINT TECHNIQUE 28.5h

Nombre de membres :

En exercice : 29
Présents : 24
Pouvoirs : 5
Votants : 29
Absents : 0

L'an deux mil vingt-six le huit juillet à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Séverac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice Frayssinet, maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Fabrice FRAYSSINET

Secrétaire de séance : Monsieur Yves DOULS

Résultats :

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Fabrice FRAYSSINET - Béatrice GIRAL VIALA - Florian CREYSSELS - Jean Bastien MAJOREL - Myriam LACAN - Yves DOULS - Florence RAYNAL - Simon TABART - Stéphanie CHAYRIGUES - Sylvain CAUSSE - Paulin NIBOULIES - Elodie ROBIN - Evelyne DURAND - Marcel LACAN - Mélina COUSI - Damien LAURAIN - Françoise PRADEL - François -Xavier FABRE - Marion PLENACOSTE - Laurent ROBERT - Amandine SAINT-ANTONIN - Bruno PEYRAT - Paul BERGONNIER - Régine ROZIERE.

Absents : Vanessa TONNEAU (a donné pouvoir Jean Bastien MAJOREL) - Geoffroy MULLER (a donné pouvoir à Yves DOULS) - René-Paul AVIGNON (a donné pouvoir à Fabrice FRAYSSINET) - Cindy PÈRE-BEDEL (a donné pouvoir à Florian CREYSSELS) - Candice AZDAD (a donné pouvoir à Paul BERGONNIER).

**Liste des délibérations
affichée le : 10/07/2026**

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose de régulariser le temps de travail du poste d'adjoint technique à l'école de Recoules Prévinquières de 27h à 28.5h hebdomadaires et propose ainsi la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet soit 28.5 heures par semaine, à compter du 1^{er} septembre 2026.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-113

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : D'ACTER la création de l'emploi permanent – adjoint technique à 28.5h hebdomadaires ;

ARTICLE 2 : DE MODIFIER le tableau des effectifs de la manière suivante à compter du 1^{er} septembre 2026,

Filière	technique
Cadre d'emploi	adjoint technique
Grade	adjoint technique
- ancien effectif :	7
- nouvel effectif :	8

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Fabrice FRAYSSINET



Le secrétaire de séance
Yves DOULS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture